

INTERCLUB SENIORS AZUREENS

REGLEMENT 2013

BEAUVALLON – CANNES MOUGINS – CLAUD AMIC GRANDE BASTIDE – ROYAL MOUGINS – SAINT DONAT VALESCURE

1. Chaque club nomme son capitaine ou son interlocuteur sportif qui suivra cet inter-club et aura le rôle de sélectionneur. Il sera présent sur le site et garant du comportement sportif irréprochable de chaque joueur.
2. Chaque compétiteur doit impérativement être membre et licencié du club qu'il représente.
3. Le club qui reçoit ne comptabilisera aucun Green-Fee pour la rencontre.
4. Les joueurs de l'équipe doivent avoir 55 ans révolus le jour de la compétition
5. Le handicap sera limité aux Messieurs dont l'index est égal ou inférieur à 18, Dans le cas où un joueur d'une équipe aurait un index supérieur à 18, il pourra participer à la rencontre, par contre son handicap sera ramené à 18 pour le cumul des index de l'équipe.
6. Le cumul minimum des index de chaque équipe sera de 128 pour 12 joueurs. Le capitaine a libre choix dans la composition de ses équipes, mais les joueurs devront jouer dans l'ordre croissant de la somme des index arrondis. Dans les trois premières parties des rencontres, devront obligatoirement figurer les joueurs à 1 chiffre d'index.
7. Les capitaines devront se mettre d'accord sur les dates des rencontres et se communiquer les équipes avec les index arrondis de chaque joueur, 3 jours avant la rencontre.
8. La formule de jeu est le match play à quatre balles scratch par équipes de 12 joueurs.
9. Si un joueur se retrouve seul du fait de l'absence de son équipier, il partira seul contre l'équipe adverse selon les règles du golf.
10. Les départs se feront des marques jaunes.
11. Le club vainqueur d'une rencontre marquera 2 points, en cas d'égalité à la fin du tour conventionnel chaque club marquera 1 point. (Le résultat de la rencontre devra être transmis au coordinateur par le club qui reçoit)
12. Le club vainqueur du trophée sera celui qui totalisera le plus de points à l'issue des rencontres. En cas d'égalité, il sera tenu compte du goal-average global des résultats entre les deux équipes – c'est-à-dire la différence entre le nombre de matchs gagnés et de matchs perdus sur l'année
13. Une tenue vestimentaire aux couleurs du club est souhaitée.
14. Le tarif est fixé à 40 euros par rencontre, le capitaine recevant sera chargé d'organiser un déjeuner – rencontre au club ou à l'extérieur.
15. Chaque capitaine ou adjoint devra collecter pour son équipe les 40 euros de chacun de ses joueurs et les remettre au capitaine recevant.
16. Tout joueur étant sélectionné par son capitaine, aura l'obligation de participer au déjeuner.
17. L'année 2013 sera coordonnée par Roger SENAILLAC
18. Un comité réunissant les 7 capitaines s'organisera pour fixer les dates des rencontres en accord avec leur directeur de club et prendra également les décisions disciplinaires qui éventuellement s'imposeront.

